

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	26 (1954)
<b>Heft:</b>	1
<b>Rubrik:</b>	Informations

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

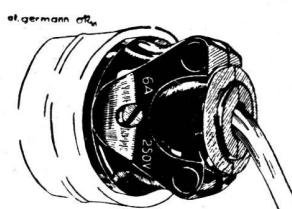
# Stuag

**Entreprise suisse de construction  
de routes et de travaux publics S.A.**

**Travaux de chaussées  
Allées de jardins - Abords usines  
Revêtements de couleurs**

**Lausanne  
Neuchâtel**

**Fribourg  
Sion**



**Des prises  
de courant partout.  
L'électricité est à  
vos ordres.**

**Architectes !**

Pour toute installation électrique  
adressez-vous aux

**Entreprises Electriques Fribourgeoises**

## BIBLIOGRAPHIE

*Planning* : « Le Manuel de l'architecte », par E. & O. E. (S. Rowland Pierce, V.P.R.L.B.A., Dist. T. P. Rome, diplômé d'architecture, et Patrick Cutbush, A.R.I.B.A., A.A. Dip. A.I.L.A. R.I.B.A. Alfred Bossom Gold Médaille). Septième édition. Publié le 29 septembre 1953, pour « The Architect & Building News », par Iliffe & Sons Limited. Prix 30 sh. (frais de poste 1 sh. 6 d.), volume  $11 \times 8 \frac{3}{4}$ , 571 pages, 655 illustrations.

*Planning* est certainement le livre le plus consulté parmi les architectes. Ici, en 550 pages, des faits essentiels sont expliqués, ainsi que les dimensions et principes de construction pour presque chaque type de construction – familiale, publique, ou industrielle – ce que l'architecte rencontre le plus fréquemment.

Ce livre économise temps et travail à l'architecte en lui fournissant l'essentiel des plans et les plus importants détails et éléments constitutifs, déjà préparés pour obtenir une conception générale de l'ouvrage et activer ainsi le programme entier.

*Planning* est donc indispensable, comme instrument de travail, aussi bien pour l'étudiant que pour l'architecte expérimenté, et se révélera, à l'avenir très utile en ce qui concerne les responsabilités à prendre pour la direction et l'établissement de grands édifices.

Cette dernière édition contient 32 sections, groupées, pour une consultation rapide, toutes complètement revisées.

De nouvelles adjonctions ont été faites, comprenant 3 nouvelles sections traitant les sujets suivants : Hôtels, bâtiments d'utilité publique, camps pour motorisés. Beaucoup de nouvelles illustrations et environ 650 dessins.

Le pseudonyme « E. & O. E. » familier à une génération entière d'architectes, est celui du co-auteur de ce livre : S. Rowland Pierce, vice-président de la R.I.B.A. et Patrick Cutbush. M. le président de la R.I.B.A. a écrit la préface de cette 7<sup>e</sup> édition.

*Contenu* : Préface ; logement, la maison, appartements, hôtels, écoles, collèges, centres de communauté, usines et bâtiments pour bureaux, magasins, véhicules à moteur, bâtiments municipaux et administratifs, musées et galeries d'art, bibliothèques, stations de feu, hôpitaux, cliniques et services sanitaires, crématoire, toilettes, bains, buanderies, piscines, salles de jeux, pavillons de sports, hôtels, maisons publiques, auberges de vacances et camps, camps pour motorisés, fermes et bâtiments ruraux, index.

## RECTIFICATION

### Le problème du logement dans le canton de Vaud

Dans notre numéro 12-1953 s'est glissée une erreur dont nous nous excusons auprès de l'auteur de l'article et auprès de nos lecteurs. A la page 10 des « Considérations finales », il faut lire : « prise en charge par l'Etat de  $\frac{3}{4}$  % et non de  $4 \frac{3}{4}$  %.

## INFORMATIONS

### Chaque chose à sa place et une place pour chaque chose

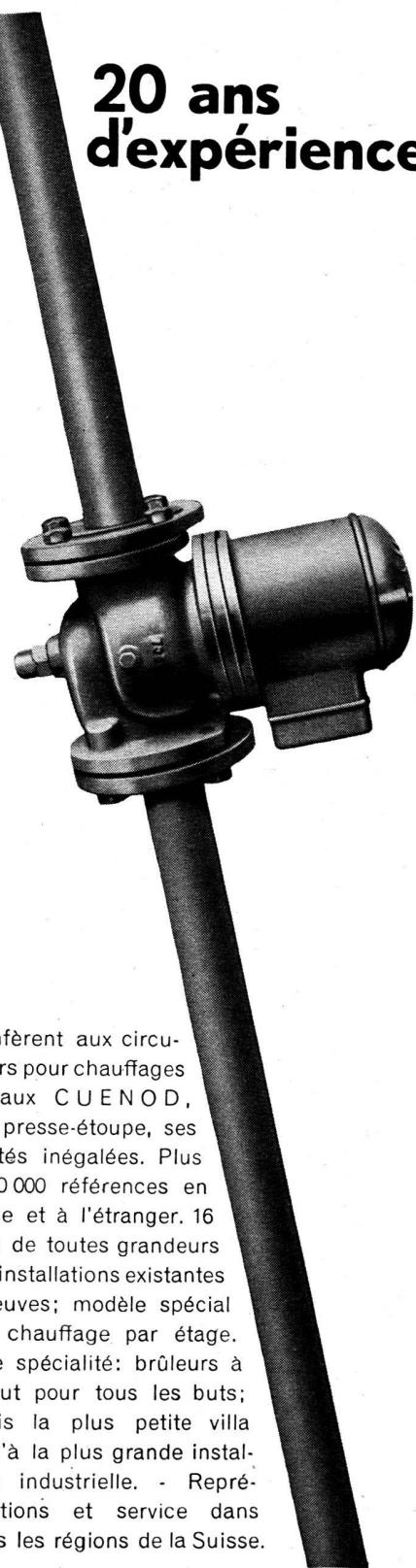
C'est un vieux adage de ma grand-mère, qui s'y connaissait. Sa sagesse est probablement trop évidente, et elle paraît plate et grise. Et pourtant, les gros bouquins – américains généralement – qui vous vendent au prix fort les recettes du succès, ou les traités de psychologie les plus savants, ou les traités les plus modernes sur l'organisation du ménage ne disent, en fin de compte, pas autre chose que ma grand-mère. Montaigne ou Goethe, dans toute leur sagesse, n'ont rien dit de mieux.

L'ordre, c'est l'état idéal auquel tendent la société et l'individu. Mais laissons de côté l'ordre économique et social et limitons-nous à l'ordre dans le ménage. L'adage de ma grand-mère en donne la meilleure définition imaginable. On pourrait la compléter en disant aussi que l'ordre, c'est la tendance à conserver dans le meilleur état possible les objets d'usage quotidien. L'une des caractéristiques des bons ouvriers, c'est d'avoir de bons outils. Il y a un proverbe qui dit : « Ce sont les mauvais ouvriers qui ont des mauvais outils. » Des objets en mauvais état, c'est laid, et la laideur est préjudiciable à la joie au travail.

Des statistiques très scientifiques ont permis d'établir que la ménagerie accomplit jusqu'à huit ou dix kilomètres chaque jour dans son logement. Sur ce nombre, une organisation rationnelle du travail domestique permettrait d'en supprimer quelques-uns. C'est à quoi s'appliquent les architectes et autres spécialistes. Mais nombreux de nos logements sont « congénitamment » peu pratiques, et l'on n'y pourra rien changer. C'est ici que l'adage de ma grand-mère revêt toute sa valeur. Une place pour chaque chose, chaque chose à sa place, ça signifie jour après jour une économie de centaines, de milliers de pas et de gestes, un gain de temps difficile à apprécier, mais considérable. Il me souvient aussi d'un vieux dicton : « Ne pas mélanger les serviettes



# 20 ans d'expérience..



...confèrent aux circulateurs pour chauffages centraux C U E N O D , sans presse-étoupe, ses qualités inégalées. Plus de 20 000 références en Suisse et à l'étranger. 16 types de toutes grandeurs pour installations existantes et neuves; modèle spécial pour chauffage par étage. Autre spécialité: brûleurs à mazout pour tous les buts; depuis la plus petite villa jusqu'à la plus grande installation industrielle. - Représentations et service dans toutes les régions de la Suisse.

ATELIERS DES CHARMILLES S.A.  
USINE DE CHATELAINE  
GENÈVE TÉL. 022/324 40

Le père travaille loin. Les enfants se rendent, pour acquérir l'instruction, dans des endroits très divers. La mère parfois se livre à une tâche qui lui interdit d'être une permanence. Cette permanence que l'on assure près d'une machine très complexe, on n'en voit plus la nécessité près de jeunes vivants.

Lorsque les heures de loisir se présentent, le colloque, le dialogue entre les êtres est remplacé par la radio, le cinéma, le sport et bientôt par la télévision !

Les enfants, en particulier, sont l'objet de la sollicitude distrayante. Comme les foyers sont très exiguës, les places encombrées de voitures dangereuses, on les occupe. Et c'est une véritable « occupation » dans tous les sens du terme. En dehors des heures scolaires, le gosse est pris par ses équipes de jeux, les distractions organisées, les mouvements collectifs de toutes sortes.

Combien d'enfants sont élevés sans connaître le silence intérieur, une solitude efficace qui leur permettraient les premiers retours sur eux-mêmes, une lente maturation d'une inquiétude bienfaisante ? Combien ne connaissent pas les heures calmes de vraie détente au sein du foyer...

L'intimité permet à l'enfant de livrer ces zones inconscientes et subconscientes dont la connaissance est nécessaire à ceux qui doivent le guider. L'enfant, comme l'adulte, vit sous tension, déjà pressé, bousculé. Personne n'a le temps, ni le loisir de l'entendre.

Cette disparition de l'intimité se solde par un dommage humain considérable. Tous ces problèmes caractériels, dont on nous rebat les oreilles et qui se multiplient, évidemment, trouvent dans cette carence ce manque de solitude, d'intimité et de véritable confiance, leur origine profonde.

Nous ne nous lasserons pas de souligner cette évidence.

Dr Goust (*La Vie catholique.*)

## LAUSANNE

### La question des impôts au Conseil communal

Le Conseil communal – ou du moins sa majorité – vient de voter, en novembre 1953, deux modifications d'impôts communaux qui s'annuleront pratiquement mutuellement. Cela paraît paradoxal, mais c'est un fait.

Voici l'affaire :

Le Conseil communal vient de supprimer l'impôt sur les domestiques et les pianos, et de diminuer celui sur les loyers – impôt particulièrement impopulaire – et à juste raison.

Pour compenser la diminution de recettes que ces réductions d'impôts provoquent, la Municipalité a trouvé un moyen bien simple, c'est celui d'augmenter l'impôt foncier sans défaillance de 80 ct. à 1 fr. pour 1000 fr., soit de 20 ct. par 1000, ou de 200 fr. pour un million d'immeubles. Cela paraît minime au premier abord, seulement... cette augmentation vient après deux autres augmentations du même genre décrétées par l'Etat. En 1948, celui-ci décide, d'accord avec le Grand Conseil, d'augmenter l'estimation fiscale des immeubles de 12½%. Un immeuble taxé un million l'est donc de 1125 000, d'où augmentation correspondante de l'impôt cantonal complémentaire, du communal perçu en centimes additionnels, et aussi de l'impôt communal sans défaillance, ces trois impôts étant perçus sur la base de l'estimation fiscale, plus augmentation de l'impôt sur la fortune ! Pour un million d'immeubles, l'augmentation de ces quatre impôts représente de 500 à plus de 1000 fr. selon les cas.

Mais ce n'est pas fini ! L'Etat, non content de l'augmentation générale de 1948, fait réestimer tous les immeubles en 1951 et 1952. Presque tous les immeubles de Lausanne voient leur estimation fiscale augmentée et, naturellement, leurs impôts fonciers également.

Ces mesures, prises en temps normal, n'auraient peut-être pas de répercussions sur les loyers. Actuellement, ce n'est pas le cas, et on peut considérer comme inopportun la décision de l'Etat de 1948, prise à un moment où les loyers étaient bloqués. Cela a été un argument de plus pour les propriétaires pour exiger l'autorisation d'augmenter les loyers. La décision communale d'augmenter aussi l'impôt foncier sera également un argument pour pousser à une nouvelle augmentation des loyers. Quel bénéfice tireront de ces mesures contradictoires les locataires? Certainement aucun. Ils verront leur impôt sur les loyers baissé de quelques francs, mais subiront tôt ou tard une augmentation de loyers beaucoup plus importante, car ce sont eux qui payent en définitive les impôts fonciers.

C'est pourquoi nous trouvons la décision du Conseil communal regrettable, car elle est prise à un moment où il ne faut donner aucun argument nouveau aux propriétaires pour demander une hausse des loyers. L'Etat a donné un très mauvais exemple en 1948 et en 1952, la commune le suit. On en verra les conséquences bientôt, car tout se tient dans ce domaine. Elle est d'autant plus regrettable parce qu'elle frappe aussi les immeubles subventionnés dont le rendement maximum a été fixé par Berne à 6 %. Or, ce rendement est insuffisant, et sera encore réduit par cette augmentation d'impôt foncier.

Comme le demandaient les conseillers des partis de gauche, on aurait mieux fait de prélever un impôt sur les plus-values foncières scandaleuses qui se réalisent depuis quelques années, de créer avec le produit de cet impôt un fonds destiné à construire des logements ouvriers et – surtout – d'acheter des terrains pour les construire. Car il faudra bien prendre des mesures dans ce sens, la situation actuelle est intenable.